DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
**MAIRIE**
**de**
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**
Tél. 02.99.55.20.23

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20260706-D_2026_065B-DE

**CONSEIL MUNICIPAL**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**SEANCE DU 6 JUILLET 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 6 juillet à 20h00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par voie électronique, individuellement le 30 juin 2026 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-DEUX en salle du Conseil Municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de Mme Anne-Laure DUVAL, Maire.

**Présents :** Mme DUVAL Anne-Laure, M COUMAILLEAU Pascal, Mme GUILBERT Maria, Mme BLOT Anne-Sophie, Mme SENAMAUD Corinne, M FAYE Christian, Mme LEBRETON Nadine, M GENDRON Claude, , Mme DANDIN Nathalie, Mme DUPONT Liliane, M PARAVISINI Bruno, Mme HERBEL-DUQUAY Marie-Christine, M MAUDET-CARRION Richard, Mme MINIER Céline, M FEVRIER Nicolas, Mme PERRIGAULT Stéphanie, Mme CUPIF Angélique, M GUEGAN Sébastien, M ORAIN Damien, M DONVAL Florian, Mme JOUAULT Claire, Mme QUENACH DE QUIVILLIC Amélie, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-sept,
**Représentés :** M PERAN Emmanuel donne pouvoir à M COUMAILLEAU,
M VASNIER Alain donne pouvoir à Mme DUVAL,
M RAVAILLER Michel donne pouvoir à M GENDRON,
**Absents :**
M AGOYER Rodolphe,
Mme SANCEAU Fanja.

Secrétaire de séance désigné par l'assemblée : M Coumailleau

***

**Délibération 2026-065 – Aménagement du territoire – ZAC du Chêne Romé – Terre&Toit – Convention de participation – Super U**

La société SAAD envisage de déposer une autorisation d'urbanisme pour l'agrandissement de ses locaux commerciaux existants avec la création de 976 m² de surface de plancher, sur un foncier situé à l'intérieur du périmètre de la ZAC du Chêne Romé
La présente convention a pour objet de déterminer les conditions et modalités de participation financière du constructeur, aux frais d'équipement de la ZAC, dont bénéficieront le projet et sa parcelle d'assiette dans le périmètre de la ZAC du Chêne Romé (parcelle YE n°34 et 132).
Le constructeur envisage de construire une extension au bâti existant réparti comme suit :
- 176 m² destinés au commerce
- 800 m² à vocation d'entrepôt
Surface cadastrale projet : 29 364 m² (YE n°132 = 29281m² et YE n°34 = 83m²)
Surface de plancher = 976 m²

Au regard du montant des dépenses pour la réalisation du programme des équipements publics de la ZAC mis à la charge des constructeurs estimé prévisionnellement à 13 781 756 Euros au Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale 2024, le montant de la participation dû par les constructeurs a été fixée à 74,94 € par m² de SDP.

Le calcul du coût de la participation du constructeur s'effectue sur la base de la surface de plancher. Cette surface est égale à 976 m² de SDP.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20260706-D_2026_065B-DE

Au regard de la destination de la construction ainsi que du projet de demande de permis de construire tel qu'il a été communiqué le montant de la participation due par le Constructeur s'élève à titre prévisionnel à 73 137,09 €

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
**VU** les dispositions de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme,
**VU** la concession d'aménagement du 11 juillet 2017 relative à la ZAC du Chêne Romé,

Entendu l'exposé de Mme la Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :
. **VALIDER** la nouvelle convention de participation du SUPER U de Saint-Aubin-d'Aubigné
. **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**Le Secrétaire de séance**
**M Pascal COUMAILLEAU**

**La Maire**
**Mme Anne-Laure DUVAL**